Sujet: [OSJM] Infolettre du 23 mars 2018

De: Marc Aubin

Date: 2018-03-23 09:16

Pour:

Bonjour à tous,

Désolé pour l'infolettre tardive, petit problème technique de mon côté. Cette semaine je ne fais que vous transférer le message de Georges-Étienne de samedi passé et j'y ajoute également les deux documents à faire **ABSOLUMENT** signer (par vous, ou par vos parents pour les mineurs). Ces documents doivent être remis aujourd'hui sans faute.

1) Pour notre dernière répétition avant le festival de l'AOJQ, nous aurons la chance de répéter à la <u>salle D de</u> <u>la Place des arts</u>, là où l'OSM et l'OM tiennent une bonne partie de leurs répétitions. C'est une très bonne salle, ça sonne super bien, c'est grand et il y a de bonnes chaises et des lutrins.

S'y rendre en métro: la façon la plus simple de s'y rendre est par le métro. Station Place-des-Arts, sur la ligne verte. De là, tout se fait en passant par l'intérieur. https://placedesarts.com/fr/planifier-visite/transport-en-commun

<u>S'y rendre en voiture:</u> si vous devez obligatoirement utiliser votre voiture, veuillez vous assurer de partir assez tôt pour arriver à temps à la répétition. Il y a parfois de la circulation sur les ponts ou dans le centre-ville. Il y a un stationnement intérieur à la Place des Arts. Il est aussi possible d'utiliser le stationnement du Complexe Desjardins et de prendre le passage sous-terrain pour joindre la Place des Arts. Il est aussi possible de stationner sur les rues environnantes, mais armez-vous d'un GPS et d'un peu de patience si vous ne connaissez pas le coin.

https://placedesarts.com/fr/planifier-visite/stationnement

<u>Pour trouver la Salle D:</u> De l'intérieur de la Place des Arts, <u>cherchez la billetterie</u>, de là <u>vous trouverez</u> <u>facilement la sécurité</u>. C'est cette entrée qu'il faut utiliser. Jeanne, notre coordonnatrice, s'y trouvera pour vous guider. <u>Veuillez noter que, pour des raisons de sécurité imposées par la Place des Arts, seuls les musiciens de l'orchestre sont admis en salle de répétition.</u>

2) SIGNER LES DOCUMENTS CI-JOINTS.

3) Au programme: Priorité sur Liszt et Chostakovitch. Révision de Mozart, Tchaïkovski et Berlioz.

Marcou et Isabou

p.s.: si vous voulez en apprendre plus sur notre chef invité, sa bio se trouve ici: https://www.aojm.org/baton.php

Contacts:

<u>Sophie Roberge, présidente:</u> roberge.sophie@icloud.com

Chantal Harrison, responsable de l'OSJM: charrison@videotron.qc.ca

<u>George-Étienne d'Entremont, chef:</u> gedentremont@hotmail.com

<u>Isabelle Bélanger-Southey, représentante des musiciens: isabellebelangersouthey@gmail.com</u>

Marc Aubin, représentant des musiciens: marc.aubin98@gmail.com

Absence: absence@aojm.org

<u>Jeanne Ricard, coordonnatrice:</u>coordo@aojm.org

514-971-1842



FESTIVAL 2018

ASSOCIATION DES ORCHESTRES DE JEUNES DU QUÉBEC ENGAGEMENT DU MUSICIEN

CONSIDÉRANT que les administrateurs des orchestres inscrits au Festival ont la responsabilité d'informer chaque musicien de leur orchestre du contenu des règlements du Festival et des sanctions applicables;

CONSIDÉRANT que pendant toute la durée du Festival chaque musicien demeure sous la responsabilité des autorisés présentes de son orchestre;

CONSIDÉRANT que toute personne occupant un poste officiel au sein du Festival, de l'AOJQ ou de tout orchestre inscrit a le pouvoir et le mandat de faire appliquer tous les règlements du Festival à l'égard de tout musicien inscrit;

CONSIDÉRANT que l'inscription d'un orchestre au Festival oblige tous les musiciens membres de cet orchestre au respect de tous les règlements du Festival;

IL EST ÉDICTÉ QUE SERA PASSIBLE D'EXCLUSION DES ACTIVITÉS DU FESTIVAL TOUT MUSICIEN QUI :

- 1. est trouvé en état d'ébriété sur les lieux du Festival; et/ou
- 2. consomme et/ou fait le trafic et/ou est trouvé en possession de quelque drogue ou substance prohibée par le Code Criminel ou toute autre loi prohibitive; et/ou
- 3. pose un geste de vandalisme; et/ou
- 4. reçoit une rémunération à titre de musicien de l'orchestre dont il est un membre inscrit; et/ou
- 5. a un comportement jugé répréhensible.

EN CAS D'INFRACTION À L'UNE OU L'AUTRE DES RÈGLES FORMULÉES CI-DESSUS, le musicien sera passible d'exclusion de toute activité à venir dans le cadre du Festival et ce jusqu'à la fin du Festival. Il sera remis sans autre avis à l'un des responsables de son orchestre qui aura la responsabilité de voir au respect de cette exclusion. Un avis écrit sera remis au musicien lui-même et à l'un des responsables de son orchestre. Les effets de l'exclusion seront exécutoires à compter de la remise de cet avis, lequel devra contenir les motifs de l'exclusion.

La responsabilité du retour à la maison du musicien incombe au(x) responsable(s) de l'orchestre auquel appartient le musicien exclu.

DÉCLARATION DU MUSICIEN ET D'UN PARENT DU MUSICIEN	
déclare avoir pris connaissance de la du Québec et en avoir une parfaite	, de l'orchestre, procédure d'exclusion des activités du Festival 2016 des Orchestre de jeunes compréhension. Je m'engage à respecter les règlements du Festival et plus procédure d'exclusion, et en accepte les conséquences.
Signature du musicien	Signature du parent si musicien âgé de moins de 18 ans
 Date	

INFO TRANSPORT - Remettre ce document au plus tard le 23 mars

Festival des orchestres de jeunes du Québec 2018 Les 30 et 31 mars au Collège Letendre de Laval Et le 1^{er} avril à la Maison symphonique

Nom:
Vendredi 30 mars :
- Je prendrai l'autobus avec les autres membres de l'orchestre pour :
Aller ☐ (Rendez-vous à Mgr-Parent 7 h)
Retour □ (À Mgr-Parent vers 22 h 30)
- Je m'y rendrai par mes propres moyens (arrivée à 8 h 30, ou 8h pour le déjeuner)
Aller □ Retour □
Samedi 31 mars :
- Je prendrai l'autobus avec les autres membres de l'orchestre pour :
Aller ☐ (Rendez-vous à Mgr-Parent 7 h)
Retour ☐ (À Mgr-Parent vers 22 h 30)
- Je m'y rendrai par mes propres moyens (arrivée à 8 h 45, ou 8h pour le déjeuner)
Aller □ Retour □
<u>Dimanche 1^{er} avril :</u>
- Tous les musicien(ne)s doivent s'y rendre par leurs propres moyens. Arrivée à 10 h à l Maison symphonique.
Veuillez aviser un responsable de tout changement.
Signature du/de la musicien(ne) :
Pour les moins de 18 ans
Signature d'un adulte responsable :